

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00014

CREATION D'UN COLLECTIF DES SITES D'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Dominique FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 février 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171123-D2018000140-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171213

M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves LECOCCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Annie GREGOIRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

CREATION D'UN COLLECTIF DES SITES D'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Les membres de World Rugby réunis à Londres le 15 novembre dernier ont décidé d'attribuer l'organisation de la 10^{ème} Coupe du Monde de Rugby à la France en 2023.

Dans le dossier de candidature de la France, 9 sites ont été retenus pour recevoir des matchs durant cette compétition à savoir :

- Bordeaux,
- Lille,
- Lyon,
- Marseille,
- Nantes,
- Nice,
- Toulouse,
- Saint-Denis,
- Saint-Etienne.

De manière à pouvoir être en mesure d'accueillir et d'organiser cet évènement majeur tant au plan sportif qu'au plan économique, les différents sites hôtes ont souhaité se regrouper dans une structure juridique leur permettant d'être une force de proposition et de dialogue avec les organisateurs de l'évènement.

A l'instar de ce qui s'était passé pour l'EURO 2016, il s'avère que la structure associative semble la plus pertinente pour animer ce collectif.

Il est donc proposé de fonder avec les adhérents une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour dénomination « Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 ».

Cette association a pour but :

- d'être un lieu d'échanges et de dialogue ouvert et permanent,
- d'être une force rassemblée de proposition et de négociations avec les organisateurs de la Coupe du Monde de Rugby 2023 dans leurs attentes notamment au plan financier, organisationnel et juridique dans le cadre des contrats d'accueil de l'évènement.

Le budget de cette association serait réparti entre les 10 sites qui adhèreraient (9 villes qui vont recevoir des rencontres et Paris qui a souhaité adhérer dans la mesure où ils disposeront notamment d'une Fan Zone). La cotisation annuelle devrait être de l'ordre de 4 000 €.

Les projets de statuts sont joints au dossier.

Il est également nécessaire de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole au sein de ce collectif, dans les conditions prévues par l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Roland GOUJON.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.
Il constate l'absence d'autre candidature.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à cette association,**
- **approuve les statuts de ce club des sites,**
- **désigne Monsieur Roland GOUJON en tant que représentant de Saint-Etienne Métropole au sein du collectif des sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre SPORT6281 EVENTSPORT sur l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU